



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 12 mai 2021 — N° 190

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) fait une déclaration afin de féliciter les finalistes des Prix du livre politique de l'Assemblée nationale.

Mme Rizqy (Saint-Laurent) fait une déclaration afin de souligner la Semaine québécoise de la garde scolaire.

Mme Charest (Brome-Missisquoi) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de la Fondation Claude de Serres.

M. Benjamin (Viau) fait une déclaration afin de rendre hommage aux familles et aux organismes famille de Saint-Michel dans le cadre de la Semaine québécoise des familles.

12 mai 2021

Mme Rouleau (Pointe-aux-Trembles) fait une déclaration afin de souligner le 35^e anniversaire du Centre de ressources périnatales Les Relevailles de Montréal.

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) fait une déclaration afin de souligner l'importance de comprendre les discriminations intersectionnelles vécues par les membres de la communauté LGBTQ+.

M. Lafrenière (Vachon) fait une déclaration afin de rendre hommage aux policiers Frederik Grenier et Mathieu Verret-Dion, récipiendaires de la Médaille pour acte méritoire.

Mme Fournier (Marie-Victorin) fait une déclaration afin de féliciter les travailleurs, les bénévoles et les organisateurs de la campagne de vaccination contre la COVID-19.

À 9 h 50, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 03.

12 mai 2021

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 81 Loi modifiant la Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 13 avril 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 996 en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 81.

Dépôts de pétitions

M. Tanguay (LaFontaine) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 218 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le prolongement du Réseau express métropolitain (REM) afin de desservir le quartier Rivière-des-Prairies.

(Dépôt n° 2549-20210512)

12 mai 2021

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, il dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 546 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le prolongement du Réseau express métropolitain (REM) afin de desservir le quartier Rivière-des-Prairies.

(Dépôt n° 2550-20210512)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant la sécurisation culturelle dans le réseau de la santé et la collecte de données ethnoculturelles; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant la suspension de l'application des conventions collectives des professionnelles en soins dans le réseau de la santé; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

12 mai 2021

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique, conjointement avec M. Rousselle (Vimont), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Thouin (Rousseau), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne la tenue de la Semaine de la police, qui se déroule cette année du 9 au 15 mai, sous le thème « Savoir intervenir, savoir s'adapter : la violence conjugale et les policiers »;

QU'elle souligne que depuis 50 ans, cette semaine marque la reconnaissance du travail policier partout au Québec;

QUE les membres de cette Chambre unissent leur voix pour rendre hommage à ces femmes et à ces hommes qui œuvrent chaque jour afin de veiller à la sécurité de nos citoyens;

QU'elle rappelle que la Semaine de la police a aussi pour objectif de sensibiliser les Québécois au rôle essentiel des forces de l'ordre et de reconnaître que leur travail nécessite des adaptations constantes face à de nombreux enjeux sociaux;

QU'elle souligne l'importance des réflexions sur la modernisation des services policiers au Québec, notamment en ce qui concerne l'inclusion et la diversité;

QU'elle rappelle également qu'ils sont des intervenants de premier ordre dans une foule de situations et que, malheureusement, ils ont aussi à agir lorsque des actes de violence conjugale se produisent, incluant des féminicides;

QU'elle manifeste son soutien envers les initiatives et partenariats entre des services de police et des organismes compétents, afin que de meilleurs filets de sécurité soient déployés pour endiguer la violence conjugale;

QU'elle rappelle toute l'importance d'offrir aux policiers et policières les services nécessaires pour faire face aux enjeux de santé mentale causés par la nature de leur travail;

12 mai 2021

Enfin, qu'elle invite les citoyennes et citoyens à participer aux différentes activités qui seront organisées, afin de consolider les liens de confiance entre la population québécoise et les policiers.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 13 avril 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 997 en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

Mme Montpetit (Maurice-Richard), conjointement avec M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant l'attractivité de la profession d'infirmière; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des finances publiques, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 95, Loi modifiant la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement et d'autres dispositions législatives, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques le mardi 25 mai 2021 de 9 h 30 à 11 h 25 et après les affaires courantes jusqu'à 19 heures, ainsi que le mercredi 26 mai 2021, après les affaires courantes vers 11 h 15 à 12 h 55 et de 14 h 30 à 16 h 10;

12 mai 2021

QU'à cette fin, la Commission entend les personnes et organismes suivants :

Association québécoise des technologies
Commission d'accès à l'information du Québec
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
Observatoire de la gouvernance des technologies de l'information
Commission de l'éthique en science et en technologie
M. Benoit Dupont, directeur scientifique, Réseau intégré sur la cybersécurité
M. Steve Waterhouse, expert en cybersécurité
M. Sébastien Gambis, professeur, Chaire de recherche du Canada en analyse respectueuse de la vie privée et éthique des données massives
M. Claude A. Sarazin, spécialiste en cybersécurité
Centre de recherche sur la gouvernance

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 1 minute au deuxième groupe d'opposition et 1 minute au troisième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le troisième groupe d'opposition;

QUE les témoins auditionnés puissent l'être par visioconférence;

QU'une suspension de 10 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

12 mai 2021

QUE le ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 13 avril 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 998 en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 64, Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 79, Loi autorisant la communication de renseignements personnels aux familles d'enfants autochtones disparus ou décédés à la suite d'une admission en établissement;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 82, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 10 mars 2020;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 59, Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail.

12 mai 2021

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à la motion adoptée par l'Assemblée le 13 avril 2021 concernant l'horaire des travaux, le débat devant se tenir aujourd'hui dans le cadre des Affaires inscrites par les députés de l'opposition se poursuivra au-delà de 16 h 30 afin de permettre la tenue complète du débat.

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 06, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 16.

Affaires prioritaires

Crédits budgétaires

L'Assemblée entreprend le débat restreint sur les rapports des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2022.

12 mai 2021

M. Picard, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 57 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 34 minutes 42 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 12 minutes 23 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 9 minutes 55 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 6 minutes sont allouées à l'ensemble des députés indépendants, sous réserve d'un maximum de 2 minutes par députés. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À 13 heures, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 14 h 30.

Les travaux reprennent à 14 h 32.

L'Assemblée poursuit le débat restreint sur les rapports des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2022.

Le débat terminé et l'Assemblée ayant statué sur les motions formulant un grief et sur la motion du ministre des Finances proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement, présentées dans le cadre du débat sur le discours du budget, les rapports regroupés des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2022 sont mis aux voix; à 14 h 52, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 13 avril 2021.

12 mai 2021

Les travaux reprennent à 14 h 55.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

Ces rapports sont adoptés par le vote suivant :

(Vote n° **999** en annexe)

Pour : **72** Contre : **46** Abstention : **0**

Projets de loi de crédits

Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au nom de Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 94, Loi n° 2 sur les crédits, 2021-2022, qu'elle en adopte le principe et qu'elle adopte le projet de loi.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 13 avril 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1000** en annexe)

Pour : **73** Contre : **45** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 94, Loi n° 2 sur les crédits, 2021-2022, est adopté.

12 mai 2021

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Nichols (Vaudreuil) propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que l'ensemble du Québec vit présentement une crise du logement fondée notamment sur les enjeux d'accès à la propriété, d'accès aux logements abordables et aux logements sociaux;

QU'elle reconnaisse que le taux d'inoccupation de logements locatifs au Québec est à son plus bas niveau;

QU'elle reconnaisse que la capacité financière des ménages d'acquérir une propriété s'est détériorée au Canada dans le premier trimestre de 2021, tel qu'il est démontré dans le rapport de l'indice d'abordabilité Desjardins publié la semaine dernière;

QU'elle demande notamment au gouvernement caquiste de procéder à la modernisation du régime d'accès à la propriété (RAP), de mettre en place un crédit de taxes qui serait compensé directement aux municipalités afin d'encourager la création de logements abordables en régions et de doubler le nombre de logements sociaux dont la construction est prévue cette année;

QU'enfin, elle exige du gouvernement caquiste le dépôt d'un plan exhaustif afin de pallier la crise du logement, incluant le dépôt d'un plan d'action pour le 1^{er} juillet prochain afin d'éviter que des centaines de ménages se retrouvent à la rue.

12 mai 2021

Mme Soucy, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 52 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 31 minutes 39 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 11 minutes 18 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 9 minutes 3 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 6 minutes sont allouées à l'ensemble des députés indépendants, sous réserve d'un maximum de 2 minutes par députés. Toutefois, lorsqu'un seul député indépendant participe au débat, 2 minutes lui sont allouées. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, propose :

QUE la motion de la députée de Vaudreuil soit amendée de la manière suivante :

Au premier alinéa, remplacer les mots « l'ensemble du » par « le » et remplacer les mots, après « Québec » par « fait face présentement à des défis importants en matière de logement dans certaines régions »;

Rogner le deuxième alinéa;

Au troisième alinéa, remplacer les mots après « acquérir une propriété » par « est affectée par la situation actuelle »;

Rogner le quatrième alinéa;

Au dernier alinéa, remplacer les mots « afin de palier à la crise du logement » par « pour faire face aux défis en matière de logement ».

12 mai 2021

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que le Québec fait face présentement à des défis importants en matière de logement dans certaines régions;

QU'elle reconnaisse que la capacité financière des ménages d'acquérir une propriété est affectée par la situation actuelle;

QU'enfin, elle exige du gouvernement caquiste le dépôt d'un plan exhaustif pour faire face aux défis en matière de logement, incluant le dépôt d'un plan d'action pour le 1^{er} juillet prochain afin d'éviter que des centaines de ménages se retrouvent à la rue.

Le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Nichols (Vaudreuil) et sur la motion d'amendement de Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, sous réserve de la permission de son auteur.

À la fin de son intervention, M. Fontecilla (Laurier-Dorion), propose :

QUE la motion de la députée de Vaudreuil soit amendée de la manière suivante :

Au quatrième alinéa, remplacer « et de doubler le nombre de logements sociaux dont la construction est prévue cette année » par « et de construire un minimum de 5000 logements sociaux supplémentaires par année au cours des cinq prochaines années ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que l'ensemble du Québec vit présentement une crise du logement fondée notamment sur les enjeux d'accès à la propriété, d'accès aux logements abordables et aux logements sociaux;

QU'elle reconnaisse que le taux d'inoccupation de logements locatifs au Québec était à son plus bas niveau;

12 mai 2021

QU'elle reconnaisse que la capacité financière des ménages d'acquérir une propriété s'est détériorée au Canada dans le premier trimestre de 2021, tel qu'il est démontré dans le rapport de l'indice d'abordabilité Desjardins publié la semaine dernière;

QU'elle demande notamment au gouvernement caquiste de procéder à la modernisation du régime d'accès à la propriété (RAP), de mettre en place un crédit de taxes qui serait compensé directement aux municipalités afin d'encourager la création de logements abordables en régions et de construire un minimum de 5000 logements sociaux supplémentaires par année au cours des cinq prochaines années;

QU'enfin elle exige du gouvernement caquiste le dépôt d'un plan exhaustif afin de pallier à la crise du logement, incluant le dépôt d'un plan d'action pour le 1^{er} juillet prochain afin d'éviter que des centaines de ménage se retrouve à la rue.

Le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Nichols (Vaudreuil) et sur les motions d'amendement de Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, et de M. Fontecilla (Laurier-Dorion), sous réserve de la permission de son auteur.

Du consentement de l'Assemblée, à la fin de son intervention, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), propose :

QUE la motion de la députée de Vaudreuil soit amendée par l'ajout, après le 4^e alinéa, du suivant:

« QU'elle exige l'adoption par le gouvernement de mesures pour contrer l'augmentation des prix des matériaux de construction, et spécifiquement du bois, notamment par l'adoption d'une clause "priorité Québec" pour retenir nos exportations de cette ressource, comme le permettent les règles de l'OMC à l'article 20, paragraphe J de l'accord du GATT; ».

12 mai 2021

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que l'ensemble du Québec vit présentement une crise du logement fondée notamment sur les enjeux d'accès à la propriété, d'accès aux logements abordables et aux logements sociaux;

QU'elle reconnaisse que le taux d'inoccupation de logements locatifs au Québec est à son plus bas niveau;

QU'elle reconnaisse que la capacité financière des ménages d'acquérir une propriété s'est détériorée au Canada dans le premier trimestre de 2021, tel qu'il est démontré dans le rapport de l'indice d'abordabilité Desjardins publié la semaine dernière;

QU'elle demande notamment au gouvernement caquiste de procéder à la modernisation du régime d'accès à la propriété (RAP), de mettre en place un crédit de taxes qui serait compensé directement aux municipalités afin d'encourager la création de logements abordables en régions et de doubler le nombre de logements sociaux dont la construction est prévue cette année;

QU'elle exige l'adoption par le gouvernement de mesures pour contrer l'augmentation des prix des matériaux de construction, et spécifiquement du bois, notamment par l'adoption d'une clause "priorité Québec" pour retenir nos exportations de cette ressource, comme le permettent les règles de l'OMC à l'article 20, paragraphe J de l'accord du GATT;

QU'enfin, elle exige du gouvernement caquiste le dépôt d'un plan exhaustif afin de pallier la crise du logement, incluant le dépôt d'un plan d'action pour le 1^{er} juillet prochain afin d'éviter que des centaines de ménages se retrouvent à la rue.

Le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Nichols (Vaudreuil) et sur les motions d'amendement de Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, de M. Fontecilla (Laurier-Dorion) et de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), sous réserve de la permission de son auteur.

12 mai 2021

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, Mme Nichols (Vaudreuil) accepte la proposition d'amendement de M. Fontecilla (Laurier-Dorion) et refuse les propositions d'amendement de Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, et de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine).

À 17 h 01, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux quelques instants.

Les travaux reprennent à 17 h 07.

Le débat terminé, est d'abord mis aux voix la motion d'amendement de M. Fontecilla (Laurier-Dorion); conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 13 avril 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion d'amendement est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **1001** en annexe)

Pour : **45** Contre : **72** Abstention : **0**

Est ensuite mis aux voix la motion principale de Mme Nichols (Vaudreuil); conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 13 avril 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion principale est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **1002** en annexe)

Pour : **45** Contre : **72** Abstention : **0**

12 mai 2021

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, propose que le projet de loi n° 84, Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Le débat est ajourné au nom de Mme Hivon (Joliette).

À 18 heures, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 13 mai 2021, à 9 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 12 mai 2021, à 16 heures, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 94 Loi n° 2 sur les crédits, 2021-2022

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

12 mai 2021

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications :

(Vote n° 996)

POUR - 119

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	(Côte-du-Sud)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	(Berthier)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Fournier (IND)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Richard (PQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Robitaille (PLQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Rousselle (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (PQ)
Boulet (CAQ)	Groncin (CAQ)	(Chauveau)	(Bonaventure)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	(Montarville)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Samson (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Sauvé (PLQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Simard (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Skeete (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Chassé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Ciccone (PLQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Tardif (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Thériault (PLQ)
David (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
Derraji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)

12 mai 2021

Sur la motion de Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique :

(Vote n° 997)

(Identique au vote n° 996)

Sur la motion de M. Caire, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 998)

(Identique au vote n° 996)

12 mai 2021

Sur les rapports des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2022:

(Vote n° 999)

POUR - 72

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Champlain)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	(Les Plaines)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Simard (CAQ)
Bussièrre (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chauveau)	Tremblay (CAQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

CONTRE - 46

Anglade (PLQ)	Fontecilla (QS)	Marissal (QS)	Rizqy (PLQ)
Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Massé (QS)	Robitaille (PLQ)
Arseneau (PQ)	Gaudreault (PQ)	Melançon (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Barrette (PLQ)	(Jonquière)	Ménard (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Montpetit (PLQ)	Roy (PQ)
Bérubé (PQ)	Hivon (PQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Bonaventure)
Birnbaum (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	St-Pierre (PLQ)
Ciccione (PLQ)	Leduc (QS)	Ouellette (IND)	Tanguay (PLQ)
David (PLQ)	Leitão (PLQ)	Perry Melançon (PQ)	Thériault (PLQ)
Derraji (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Polo (PLQ)	Weil (PLQ)
Dorion (QS)	Maccarone (PLQ)	Richard (PQ)	Zanetti (QS)

12 mai 2021

Sur la motion Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au nom de Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor :

(Vote n° 1000)

POUR - 73

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)
Bachand (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ)	Foster (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Côte-du-Sud)
(Prévost)	Girard (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Champlain)	(Berthier)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girault (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Boutin (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Roy (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Legault (CAQ)	(Montarville)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemay (CAQ)	Samson (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Simard (CAQ)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	(Chauveau)	Skeete (CAQ)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	(Chapleau)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Martel (CAQ)	Tardif (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	McCann (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Tremblay (CAQ)

CONTRE - 45

Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	Melançon (PLQ)	Roy (PQ)
Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Hivon (PQ)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bérubé (PQ)	Kelley (PLQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Labrie (QS)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Leduc (QS)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
Ciccione (PLQ)	Leitão (PLQ)	Richard (PQ)	
David (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)	
Dorion (QS)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)	
Fontecilla (QS)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)	

12 mai 2021

Sur la motion d'amendement de M. Fontecilla (Laurier-Dorion) :

(Vote n° 1001)

POUR - 45

Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	Melançon (PLQ)	Roy (PQ)
Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Hivon (PQ)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bérubé (PQ)	Kelley (PLQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Labrie (QS)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Leduc (QS)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Leitão (PLQ)	Richard (PQ)	
David (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)	
Dorion (QS)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)	
Fontecilla (QS)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)	

CONTRE - 72

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Champlain)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	(Les Plaines)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Groncin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chauveau)	Tremblay (CAQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

12 mai 2021

Sur la motion principale de Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 1002)

(Identique au vote n° 1001)
